



## 1.2.6 La participation à la prise de décisions

✓	Tous les membres du mécanisme ou de l'organe de coordination reçoivent <u>tous</u> les renseignements pertinents permettant d'éclairer le processus de prise de décisions.	Les représentants du secteur doivent disposer des documents avant la tenue des réunions, et les cadres d'action et autres renseignements provenant du système de S&E doivent être mis à la disposition du public.
✓	Les avis de tous les membres, y compris ceux du secteur communautaire, sont pris en compte et les membres ont suffisamment de possibilités d'en discuter. Le consensus est à rechercher en permanence.	Ce processus doit être reflété dans le mandat, et des procédures doivent être mises en place pour inclure les membres de la communauté dans la prise de décisions.
✓	Les contributions du secteur communautaire sont reflétées dans les décisions et actions, garantissant ainsi que les cadres et mécanismes de coordination reflètent aussi leurs besoins et capacités.	Par exemple, un système de S&E convenu devrait être accessible et d'utilisation pratique pour le secteur, notamment pour les groupes sans grande expérience du suivi. [Voir l'encadré 9]
✓	Le secrétariat produit les ressources, documents et décisions - provisoires et finalisés - dans un format et un style accessibles à tous.	Il faudra mettre à la disposition des représentants du secteur communautaire les résultats des réunions et des mécanismes de coordination pour qu'ils les étudient et s'assurent que leurs contributions ont été effectivement prises en compte.
✓	Tous les représentants, y compris ceux du secteur communautaire, volent et approuvent formellement toutes les décisions clés <u>avant</u> que celles-ci ne soient rendues publiques.	Il peut s'agir entre autres de documents reflétant la transparence du processus de prise de décisions (procès-verbaux de réunions, par exemple).



## 1.2.7 Le soutien aux décisions prises et aux actions à entreprendre

✓	Si les processus et procédures convenus ont été respectés, tous les membres et représentants, y compris ceux du secteur communautaire, s'engagent publiquement à soutenir les décisions prises.	Cela suppose que le secteur communautaire a été pleinement impliqué dans le processus et que les préoccupations des représentants ont été prises en compte.
✓	Tous les membres, y compris ceux du secteur communautaire, jouent un rôle dans la publicité et la promotion du travail et des décisions du mécanisme ou de l'organe de coordination.	Cela suppose une appropriation partagée et la reconnaissance de la contribution de tous les secteurs.



Les représentants du secteur communautaire travaillent avec le secteur élargi afin de déterminer comment coordonner leurs actions avec celles arrêtées dans le mécanisme ou l'organe de coordination.

Cela suppose que les contributions, programmes et données du secteur communautaire ont été pris en compte dans tous les accords.

## Encadré 9 : Indicateurs standardisés et modèles de rapports pertinents et accessibles au secteur communautaire

### Les indicateurs standardisés doivent être :

- Pertinents et utiles pour le secteur communautaire. (Vont-ils l'éclairer sur la façon d'améliorer ses initiatives en matière de VIH/SIDA?)
- Souples. (Peut-on les adapter à la réalité en perpétuel changement du VIH/SIDA dans les communautés ?)
- Aussi simples que possible. (Les mots utilisés sont-ils assez clairs pour la compréhension des groupes de la communauté n'ayant pas une grande expérience du suivi ?)
- Commodes. (Le nombre d'indicateurs est-il assez petit pour permettre aux groupes de les traiter ?)
- Respectueux des droits des personnes et du caractère confidentiel des renseignements les concernant. (Encouragent-ils l'implication accrue des personnes vivant avec le VIH/SIDA [principe GIPA] et préservent-ils l'intimité des personnes ?)
- Pratiques et réalisables. (Faudra-t-il former les gens à leur utilisation? Les ONG et groupes communautaires au calendrier chargé auront-ils le temps de recueillir les données ?)
- Possibles dans le cadre des ressources dont dispose le secteur communautaire. (Nécessiteront-ils un financement supplémentaire pour, par exemple, le personnel ou l'acquisition d'ordinateurs ?)
- Tant qualitatifs que quantitatifs.

### Les formats de rapports standardisés doivent être :

- Utiles. (Les groupes communautaires perçoivent-ils leur rapport aux indicateurs standardisés et dans quelle mesure ils peuvent les aider à mieux s'informer sur leur travail ?)
- Aussi simples que possible. (Les mots utilisés sont-ils assez clairs pour permettre au personnel sans grande expérience du suivi de les remplir ?)
- Commodes. (Les délais impartis sont-ils réalistes dans le cadre des calendriers de travail actuels chargés ?)
- Pratiques et réalisables. (Faudra-t-il, au préalable, former des gens à leur utilisation ?)
- Possibles dans le cadre des ressources dont dispose le secteur communautaire. (Auront-ils besoin de ressources supplémentaires telles que, par exemple, des bases de données informatisées ?)



## 1.2.8 Le suivi et l'examen

✓	<b>Toutes les parties prenantes, y compris le secteur communautaire, prennent l'engagement de procéder à un suivi et à un examen permanents des organes, mécanismes et cadres nationaux de coordination.</b>	Il s'agira d'évaluations régulières de diverses questions, notamment : (a) l'impact et la pertinence des priorités et stratégies élaborées dans le cadre d'action; (b) le fonctionnement de l'autorité de coordination (ex. : vérifier le caractère démocratique des processus de prise de décisions ou la représentation adéquate de la réalité de l'épidémie); (c) dans quelle mesure le système de S&E améliore la compréhension et les capacités en matière de suivi et d'évaluation (particulièrement au sein du secteur communautaire).
✓	<b>Le processus de suivi et d'examen est fondé sur des indicateurs standardisés et acceptés par les parties, et sur un processus de recueil et d'analyse de l'information.</b>	Il s'agit entre autres d'élaborer des indicateurs portant sur la participation concrète du secteur communautaire.
✓	<b>Le processus de suivi et d'examen est une opportunité pour un apprentissage et un examen intersectoriels.</b>	Le secteur communautaire doit être impliqué dans l'évaluation de la performance et des résultats du gouvernement eu égard à l'autorité nationale chargée du SIDA et à la mise en oeuvre du cadre d'action. Il doit aussi évaluer la pertinence des indicateurs nationaux et du recueil de données par rapport aux préoccupations du secteur communautaire.
✓	<b>Le processus de suivi et d'examen mène à un consensus sur les principaux résultats et, là où c'est nécessaire, à des changements réels.</b>	Il peut s'agir de changements concernant les membres de l'autorité nationale chargée du SIDA, les priorités du cadre d'action ou les indicateurs standardisés pour le système de S&E.
✓	<b>Pour compléter le suivi et l'examen « officiels », le secteur communautaire a un rôle extérieur de vigile permanent<sup>11</sup>.</b>	Cela suppose entre autres d'émettre des critiques indépendantes sur le fonctionnement et la mise en oeuvre des cadres, mécanismes et organes nationaux de coordination tels que le suivi du budget affecté au SIDA, la vérification des données de suivi et la fourniture de sources, perspectives et solutions alternatives.

<sup>11</sup> Voir la fiche d'action ⑪

Actions à entreprendre en vue  
d'impliquer les communautés